



# BULLETIN COMMUNAL DE MATZENHEIM

N° 08/21  
04/05/2021

## CÉRÉMONIE DU 8 MAI :

En raison de la crise sanitaire, la cérémonie du 8 mai se déroulera sans public.  
Monsieur le Maire accompagné de ses adjoints déposera une gerbe devant le Monument aux Morts  
*le 8 mai 2021  
à 8H30*

## ENQUÊTE SUR LA PERCEPTION DU RISQUE D'INONDATION.

Une nouvelle action est lancée dans le cadre du PAPI (Programme d'Action et de Prévention des Inondations) Ill Ried Centre Alsace mis en œuvre sur votre commune par le SDEA.  
Il s'agit d'une enquête sur la perception du risque d'inondation.  
Cette enquête sera menée auprès de certains d'entre vous : vous serez sollicités par téléphone pour répondre à quelques questions concernant le risque dans la commune.  
Cette enquête, totalement anonyme, est menée en partenariat avec le SDEA et des chercheurs d'INRAE.  
Elle se déroulera fin Mai 2021.  
N'hésitez pas y répondre et à donner votre avis. Les résultats de cette enquête vous seront communiqués à la rentrée prochaine, vous en serez informés via le bulletin communal

## HISTOIRE DE MATZENHEIM :

Notre commune a décidé de s'engager dans la rédaction d'un livre retraçant l'histoire de Matzenheim, à travers son patrimoine, ses personnages célèbres, ses fêtes et associations, mais aussi les épisodes importants que le village a connus.  
Ce travail de transmission de la mémoire collective ne peut se faire sans vous. Il va démarrer par la collecte de photos anciennes. Merci de bien vouloir déposer celles que vous auriez, dans une enveloppe fermée avec vos coordonnées, au secrétariat de la mairie.  
Elles seront scannées avant restitution  
Une réunion d'information sera organisée à destination des habitants souhaitant contribuer à la rédaction de ce livre, lorsque les conditions sanitaires le permettront à nouveau



## ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES :

Les élections départementales et régionales auront lieu les 20 et 27 juin.  
Les personnes non inscrites sur la liste électorale peuvent le faire jusqu'au 14 mai.

## PONT DE L'ASCENSION : FERMETURE DE LA MAIRIE :

A l'occasion des fêtes de l'Ascension, le secrétariat de mairie sera fermé  
*du mercredi 12 mai à 12H au lundi 17 mai à 7H30.*

## Commune de MATZENHEIM Plan local d'urbanisme Modification simplifiée n°3

### Mise à disposition du public

La commune engage une procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme qui consiste à :

- Reclasser en zone UB 3 parcelles de la zone IAU,
- Modifier la règle s'appliquant aux clôtures en zone UB, le long de la RD 1083 (article 11 UB),
- Fixer une norme de stationnement dans le secteur de zone NT (château de Werde) : les zones A pour les maisons d'habitations des exploitants, et la zone UX pour les logements de fonction : 2,5 places par logement créé,
- Compléter les articles relatifs aux accès en zones A et N,
- Mettre à jour le règlement du PLU suite à la suppression du COS (Coefficient d'Occupation des Sols),
- Modifier le plan du règlement et le règlement écrit suite à l'approbation du nouveau Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de l'III (Arrêté Préfectoral en date du 30 Janvier 2020,
- Modifier le plan du règlement et le règlement écrit suite à l'Arrêté Préfectoral du 29 Avril 2019 instaurant d'une Servitude d'Utilité Publique (SUP) autour des canalisations de transport d'hydrocarbures (prise en compte des risques technologiques).

Le dossier de modification simplifiée sera tenu à la disposition du public du **mardi 25 mai 2021 au vendredi 25 juin 2021** aux jours et heures habituels d'ouverture :

- **Le lundi de 7h30 à 12h et de 17h15 à 20h15**
- **Du mardi au samedi de 7h30 à 12h**

***Les horaires d'ouverture pourront également être adaptés en fonction de l'évolution de la réglementation relative à la situation sanitaire.***

Pendant toute la durée de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre déposé en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture. Les observations pourront aussi être adressées par écrit à Monsieur le Maire par voie postale ou électronique à l'adresse suivante : **[mairie-matzenheim@wanadoo.fr](mailto:mairie-matzenheim@wanadoo.fr)**

Toutefois, en raison de la situation sanitaire particulière liée à la pandémie de COVID-19, il sera demandé au public de respecter les mesures suivantes : port du masque et utilisation d'un stylo personnel. En outre, des mesures particulières d'accueil du public en mairie seront mises en place avec la mise à disposition de gel hydro-alcoolique.

Le dossier de modification simplifiée sera également consultable sur le site internet de la commune, à l'adresse suivante : **<http://www.matzenheim.fr/>**